SÉANCE DU 08 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Daniel BALISONI, Maire.

Présents : Daniel BALISONI, Thierry GOYON, Paul CHEZE, Cyprien GOUTTEPIFFRE, Yannick CHARRIER, Ginette VALLARD, Marie YOUX, Jean-Yves ROQUES, Eliane DOZOLME

Absent : Lucien COELHO

Secrétaire de séance : Marie YOUX

00 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 18.01.2019

VOTES ***Pour 9*** ***Contre 0*** ***Abstention 0***

01 MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE – REFECTION DES ALLEES : FIC 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les allées du cimetière communal sont très abîmées et présentent de nombreux nids de poule et des différences de niveau par endroits. Le cimetière, qui constitue une installation ouverte au public, n'est donc actuellement pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de notre Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sur 3 ans, la commune a prévu la mise en accessibilité de ses ERP (établissements recevant du public) et IOP (installations ouvertes au public) d'ici à la fin de l'année 2019.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de programmer des travaux de réfection des allées du cimetière communal en 2019 afin d'en permettre l'accès par tous.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de ces travaux, a été estimé à 37 600€ Hors Taxes.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'inscrire ces travaux à la programmation FIC 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les travaux de mise en accessibilité du cimetière communal par la réfection des allées sur l'exercice 2019

- d'adopter le plan de financement suivant pour les travaux :

* Subvention au titre du F.I.C. 2019	
(soit 25% du montant total H.T. x1.02 de CDS)	9 588 € H.T.
* Fonds propres :	28 012 € H.T.
Total des dépenses :	37 600 € H.T.

- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme une aide financière à hauteur de 25% du montant total H.T. des travaux avec un coefficient départemental de solidarité de 1,02, au titre du Fonds d'Intervention Communal 2019

VOTES ***Pour 9*** ***Contre 0*** ***Abstention 0***

Réception en Sous-Préfecture le 11/03/2019

FIN DE SÉANCE : 19H00